

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 21 février 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 février 2012 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, à laquelle séance étaient présents les conseillers de comté :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me} France Dubé	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M. Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer
M ^{me} Micheline Anctil	Forestville
M. Jean-Rock Barbeau	Colombier

Est absent :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
--------------------	-----------

Sous la présidence de M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins et préfet de comté. Tous membres du Conseil et formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M. William Lebel	Directeur général et secrétaire-trésorier
M ^{me} Claudine Dufour	Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2012
4. SOCOM Betsiamites
5. Programme d'aide financière aux MRC – adoption du rapport annuel
6. Ressources humaines :
 - 6.1. Chargé de projet en gestion des matières résiduelles – recommandation du Comité de sélection
 - 6.2. Ingénieur forestier – recommandation du Comité de sélection
7. Développement culturel – entente VVAP
8. Gestion des matières résiduelles :
 - 8.1. Transport des matières recyclables – octroi du contrat
9. TPI :
 - 9.1. Désignation de signataires
10. ClicSÉQR – désignation de signataire

11. Élection du préfet – modification de la procédure
12. Correspondance
13. Nomination de représentants sur différents comités
14. Gestion financière :
 - 14.1. Dépôt du rapport des déboursés
 - 14.2. Nomination de deux membres sur le Comité de vérification des déboursés
15. Affaires nouvelles
16. Période de questions
17. Fermeture

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par M. Pierre Laurencelle, préfet de comté. Il récite la prière et constate que le quorum est respecté.

RÉSOLUTION 2012-02-020

Ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que transmis;

QUE le point 15. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2012-02-021

Procès-verbal du 17 janvier 2012 – adoption

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2012 soit adopté tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2012-02-022

SOCOM Betsiamites

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de La Haute-Côte-Nord autorise son préfet, M. Pierre Laurencelle, de même que son secrétaire-trésorier, M. William Lebel, à signer les documents mentionnés ci-dessous, lesquels sont par les présentes dûment approuvés par l'assemblée :

- a) le « Contrat de vente de parts de la Société en commandite Betsiamites » qui a pour effet de transférer à Hydro-Québec, à compter du 1^{er} janvier 2012, la propriété de la totalité des parts détenues par la MRC de La Haute-Côte-Nord dans la Société en commandite Betsiamites;
- b) une « Entente de partenariat Betsiamites » par laquelle Hydro-Québec s'engage à verser à la MRC de La Haute-Côte-Nord, à compter de 2012, les montants convenus à cette entente;
- c) tous documents propres et/ou nécessaires à donner plein effet aux contrats ci-avant mentionnés, incluant la signature du formulaire de transfert de parts en faveur d'Hydro-Québec.

RÉSOLUTION 2012-02-023

***Programme d'aide financière aux MRC –
adoption du rapport annuel***

CONSIDÉRANT la signature, le 31 mars 2011, de l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC pour les années 2007-2013, intervenue entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit annuellement déposer au ministre, dans les trois mois suivant la date anniversaire de la signature de l'Entente, un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes pour la période de 12 mois précédant la date du rapport, pour que lui soit versée une autre tranche de l'enveloppe financière;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Rapport – Programme d'aide financière aux MRC » en date du 20 février 2012;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui verser la somme de 126 900 \$ pour l'année 2012 dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC.

RÉSOLUTION 2012-02-024

***Embauche d'un chargé de projet en gestion
des matières résiduelles – recommandation du Comité de sélection***

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2012, le Conseil a formé un Comité de sélection ayant pour mandat d'entreprendre toutes les démarches devant mener à l'embauche d'une personne pour combler le poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles (résolution n^o 2012-01-009);

CONSIDÉRANT QUE le Comité a déposé au Conseil son rapport dans lequel il formule sa recommandation;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité de sélection, accepte de retenir la candidature de M. David Loranger-King pour occuper le poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles au sein de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin d'assurer le remplacement de M^{me} Julie Hamelin, et ce pour une période d'environ un an;

QUE les conditions d'embauche de M. Loranger-King soient celles édictées pour le personnel contractuel de la MRC.

RÉSOLUTION 2012-02-025

***Embauche d'un ingénieur forestier – recommandation
du Comité de sélection***

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2012, le Conseil a formé un Comité de sélection ayant pour mandat d'entreprendre toutes les démarches devant mener à l'embauche d'une personne pour combler le poste d'ingénieur forestier (résolution n° 2012-01-009);

CONSIDÉRANT QUE le Comité a déposé au Conseil son rapport dans lequel il formule sa recommandation;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité de sélection, accepte de retenir la candidature de M. Yves Beaudoin pour occuper le poste d'ingénieur forestier au sein de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE les conditions d'embauche de M. Beaudoin soient celles édictées pour le personnel contractuel de la MRC.

RÉSOLUTION 2012-02-026

***Villes et Villages d'Art et de Patrimoine (VVAP) –
entente supplémentaire***

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine offre aux promoteurs dévitalisés, ayant complété une 10^e année d'entente VVAP, la possibilité de signer une entente supplémentaire d'une durée maximale de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord complètera en février 2012 une 10^e année d'entente VVAP et que, par conséquent, la MRC est admissible à la prolongation de son entente;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation assure aux promoteurs une subvention maximale de 10 000 \$ par an, pour un total de 30 000 \$ pour trois ans, et permettrait un suivi du plan d'action lié à l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime qu'il est de son intérêt de prolonger l'entente VVAP afin de poursuivre l'appui au développement culturel sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme VVAP pour une 11^e, 12^e et 13^e années de partenariat;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement de ce dossier.

Transport des matières recyclables – octroi du contrat

ATTENDU QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a procédé à un appel d’offres public dans le but d’accorder un contrat pour le transport des matières recyclables entre le poste de transbordement situé sur le terrain du lieu d’enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer et le centre de tri situé à Lévis, ainsi que pour la fourniture des remorques requises à cette fin;

ATTENDU QUE le cahier des charges et la formule de soumission demandaient aux soumissionnaires de soumettre un prix unitaire forfaitaire par voyage pour la durée du contrat, selon deux options :

- Option A – Semi-remorques;
- Option B – Remorques à chargement par le dessus;

ATTENDU QUE cinq entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l’appel d’offres :

SOUSSIONNAIRE	PRIX UNITAIRE FORFAITAIRE PAR VOYAGE (incluant les taxes) OPTION A Semi-remorques	PRIX UNITAIRE FORFAITAIRE PAR VOYAGE (incluant les taxes) OPTION B Remorques à chargement par le dessus
Transport Baie-Comeau 62, avenue William-Dobell Baie-Comeau (Québec) G4Z 1T7	1125.00 \$	—
Transport Morneau 40, rue Principale Saint-Arsène (Québec) GOL 2K0	1092.26 \$	—
Aurel Harvey et Fils 544, chemin de la Vallée La Malbaie (Québec) G5A 1C5	1368.20 \$	—
Location Myr 1325, des Riveurs, bureau 100 Lévis (Québec) G6V 0A2	1075.02 \$	2214.42 \$
G. Gagné Transport 7627, Dumesnil Québec (Québec) G1H 3H2	2069.55 \$	—

ATTENDU QUE ces soumissions ainsi que tous les documents exigés avec le dépôt des soumissions ont été analysés;

ATTENDU QU’après analyse, le Conseil de la MRC considère qu’il serait dans l’intérêt de cette dernière d’adjuger le contrat selon l’option A (semi-remorques), selon les termes et conditions de l’appel d’offres;

ATTENDU QUE la soumission de Location Myr, du 1325, des Riveurs, bureau 100, Lévis (Québec) G6V 0A2, au prix unitaire forfaitaire de 1075,02 \$ par voyage (incluant les taxes) est la plus basse conforme pour l’option A (semi-remorques);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord retienne la soumission de Location Myr comme étant la plus basse soumission conforme et lui adjuge le contrat pour le transport des matières recyclables du poste de transbordement situé à Portneuf-sur-Mer jusqu’au centre de tri situé à Lévis ainsi que pour la fourniture des semi-remorques requises à cette fin tel que prévu à l’appel d’offres et ce, pour l’option A – semi-remorques, pour la période débutant approximativement vers la fin du mois de mars et se terminant le 31 décembre 2012 pour un prix unitaire forfaitaire de 1075,02 \$ par voyage (incluant les taxes), conformément aux documents suivants :

- documents d'appel d'offres;
- contenu de la soumission et prix soumissionné;

QUE MM. Pierre Laurencelle, préfet, et William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés, par la présente, à signer le contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2012-02-028

TPI – désignation de signataires

ATTENDU l'entente intervenue entre la MRC et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lui octroyant la délégation de gestion du territoire public intramunicipal situé sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités tant en matière foncière que forestière;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux noms des signataires des différents documents liés à cette responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne :

1. M. William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier, et/ou M. Kevin Bédard, directeur à l'aménagement du territoire, à signer tout document en matière de gestion foncière émis dans le cadre du programme des TPI;
2. M. William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier, et/ou M. Yves Beaudoin, ingénieur forestier, à signer tout document en matière de gestion forestière émis dans le cadre du programme des TPI;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 08-12-294.

RÉSOLUTION 2012-02-029

ClicSÉQR – désignation du représentant autorisé

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. William Lebel, secrétaire-trésorier et directeur général, à titre de représentant autorisé de la MRC relativement au service ClicSÉQR du ministère du Revenu et, qu'à cet effet, il soit autorisé à signer au nom de la MRC les documents requis et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

RÉSOLUTION 2012-02-030

Élection du Préfet – modification de la procédure

ATTENDU QU'il y aura élection à la préfecture par les membres du Conseil, parmi ceux qui sont des maires, en novembre 2012;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est dans son intérêt de s'assurer que le mode de scrutin est juste et démocratique;

ATTENDU QUE le Conseil s'interroge sur les implications, obligations et retombées qu'engendre un préfet élu au suffrage universel;

ATTENDU QU'un règlement décrétant que le préfet doit être élu au suffrage universel doit entrer en vigueur, au plus tard, le 1^{er} mai 2013 pour permettre l'élection d'un tel préfet lors des élections générales municipales de l'automne 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Ancil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil mandate le directeur général à :

- évaluer la faisabilité de modifier la procédure d'élection à la préfecture prévue en novembre 2012 afin de revoir, principalement, la répartition des voix;
- documenter les implications, obligations et retombées que pourra engendrer une élection du préfet au suffrage universel;

QUE le Conseil se réunira, par la suite, pour étudier les différentes possibilités.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

La Mutuelle des Municipalités du Québec

Elle annonce la part de la ristourne attribuée à la MRC au terme de l'exercice 2011.

Municipalité de Sacré-Cœur

Elle informe la MRC de sa position en regard de la gestion des matières résiduelles.

Municipalité de Sacré-Cœur

Elle informe la MRC de sa position en regard de l'Innu Assi d'Essipit.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Cabinet du ministre délégué aux Transports

Accusé de réception de la résolution n^o 2011-12-242 informant que le MTQ réalise présentement une étude, qui devrait être complétée au printemps 2012, qui permettra d'évaluer la faisabilité technique et l'impact d'une prolongation du service de traversier Rivière-du-Loup/St-Siméon sur les traverses concurrentes.

DEMANDES D'APPUI

M^{me} Lucie Lessard, directrice, Zone 1 – Côte-Nord/Saguenay, Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec)

Elle sollicite l'appui de la MRC afin de reconnaître deux unités du territoire comme organisme communautaire local.

M^{me} Marie-Ève Bouchard, coordonnatrice régionale, CJE de La Haute-Côte-Nord

Demande d'aide financière de 500 \$ dans le cadre de la 14^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat sur la Côte-Nord.

M. Jacques Gagnon, président, Festi-Livre Desjardins

Demande d'aide financière de 300 \$ dans le cadre de la 12^e édition du Festi-Livre Desjardins.

M^{me} Nicole Gauthier, directrice générale, Rivière Sainte-Margerite

Elle demande l'appui de la MRC relativement à leur projet de réfection de la passe migratoire.

MRC de Montcalm

Copie conforme d'une résolution transmise pour appui relativement au projet de loi 89 (modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect).

MRC des Maskoutains

Elle interpelle le ministère de la Sécurité publique afin que ce dernier mène à terme les démarches entreprises de manière à s'assurer que l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en sécurité incendie entraîne des effets positifs sur les primes d'assurance applicables à l'ensemble des citoyens concernés.

Agentes de sensibilisation de l'entrepreneuriat jeunesse de la Côte-Nord

Elles sollicitent la MRC pour un partenariat financier dans le cadre de la 1^{re} édition du projet « Fais voler tes passions ».

MRC de Pontiac

Copie conforme d'une résolution adressée au ministre de la Sécurité publique et transmise pour appui relativement à la formation des pompiers et officiers des services de sécurité incendie dispensée par l'ENPQ.

Municipalité des Bergeronnes

Demande d'appui au Conseil à l'effet que la MRC obtienne du MTQ la confirmation d'un échéancier de réalisation de travaux de correction de la côte Arsène-Gagnon.

RÉSOLUTION 2012-02-031

***Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. –
reconnaissance du statut d'organisme communautaire local***

CONSIDÉRANT QUE la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. est un organisme à but non lucratif qui assure bénévolement un service de sécurité nautique de qualité et à un coût raisonnable pour les citoyens;

CONSIDÉRANT la présence de deux unités de l'organisme sur le territoire de La Haute-Côte-Nord, basées à Sacré-Cœur et Portneuf-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît le statut d'organisme communautaire local aux deux unités situées son territoire, soit « 7 – Portneuf-sur-Mer » et « 34 – Sacré-Cœur ».

RÉSOLUTION 2012-02-032

***Concours québécois en entrepreneuriat –
demande de partenariat financier***

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord coordonne pour la région de la Côte-Nord la 14^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la MRC de s'associer à l'activité en 2012 par le biais d'un plan de visibilité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC accepte de participer à la 14^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat – Région Côte-Nord par l'achat d'un plan de visibilité dans la catégorie « Partenaire passionné » au montant de 500 \$.

RÉSOLUTION 2012-02-033

Festi-Livre Desjardins des Bergeronnes – publicité

CONSIDÉRANT la tenue de la 12^e édition du Festi-Livre Desjardins des Bergeronnes du 3 au 6 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation offre à la MRC de s'associer à l'événement par l'achat de publicité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord accepte d'appuyer la 12^e édition du Festi-Livre Desjardins en contribuant pour une somme de 300 \$ sous forme d'une publicité dans le cahier spécial présentant l'événement.

RÉSOLUTION 2012-02-034

Appui au projet de réfection de la passe migratoire de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT la mise en place du Programme de mise en valeur des habitats du saumon atlantique de la Côte-Nord par Hydro-Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ainsi que la Fédération québécoise pour le saumon atlantique;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la rivière Sainte-Marguerite demande à la MRC de La Haute-Côte-Nord d'appuyer leur démarche de demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît l'apport de la ressource saumon pour la région;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet de réfection de la passe migratoire déposé par l'Association de la rivière Sainte-Marguerite de Sacré-Coeur dans le cadre du Programme de mise en valeur des habitats du saumon atlantique de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2012-02-035

Projet de loi 89 – appui à la MRC Montcalm

CONSIDÉRANT la résolution n^o 127288 adoptée par la MRC de Montcalm par laquelle le Conseil énonce sa position en regard du projet de loi 89 (modifiant la

Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect) entré en vigueur le 4 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe M. Jean Charest, premier ministre du Québec, ainsi que M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qu'il appuie la résolution n° 127288 de la MRC de Montcalm pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- La Fédération Québécoise des municipalités;
- La MRC de Montcalm;
- Toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2012-02-036

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – primes d'assurance pour les citoyens – appui à la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-01-22 adoptée par la MRC des Maskoutains par laquelle le Conseil interpelle le ministère de la Sécurité publique afin qu'il mène à terme les démarches entreprises de manière à s'assurer que l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en sécurité incendie entraîne des effets positifs sur les primes d'assurance applicables à l'ensemble des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, qu'il appuie la résolution n° 12-01-22 de la MRC des Maskoutains pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC des Maskoutains.

RÉSOLUTION 2012-02-037

Nouvelles exigences de l'École nationale des pompiers – appui à la MRC La Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-10-291 adoptée par la MRC de La Vallée-du-Richelieu par laquelle le Conseil demande à la FQM et à l'UMQ de l'appuyer dans ses démarches visant à adresser son désaccord aux nouvelles consignes de l'École nationale des pompiers du Québec relativement aux cours pratiques et aux examens pratiques du programme de formation Pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le gouvernement du Québec qu'il appuie la résolution n^o 11-10-291 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique;
- la Fédération Québécoise des Municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

RÉSOLUTION 2012-02-038

Planification des investissements sur la route 138 en Haute-Côte-Nord – confirmation d'un échéancier

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a demandé par voie de résolution (2011-03-065) à la Direction régionale du ministère des Transports (MTQ) d'inscrire, dans sa prochaine programmation des travaux routiers, la réfection des courbes du lac Gobeil et de la côte Arsène-Gagnon (bornes kilométriques 586 à 592) afin d'en arriver à compléter les travaux au plus tard en 2013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de correction ne sont toujours pas réalisés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a reçu aucune confirmation d'échéancier pour la réalisation des travaux outre l'inscription de ces travaux à la planification quinquennale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes demande (résolution n^o 12-02-1057) à la MRC d'obtenir du ministère des Transports du Québec la confirmation d'un échéancier de réalisation des travaux de correction;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que la sécurité des automobilistes empruntant le secteur des courbes du lac Gobeil et la côte Arsène-Gagnon doit être une priorité et qu'elle est depuis trop longtemps reportée dans les planifications du MTQ;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC demande à la Direction régionale du MTQ une confirmation d'un échéancier pour les travaux de réfection des secteurs des courbes du lac Gobeil et de celui de la côte Arsène-Gagnon;

QUE cette résolution soit également transmise à M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, M. Serge Simard, ministre responsable de la région de la Côte-Nord, et M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, à la municipalité des Bergeronnes ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2012-02-039

Comité de formation, relation de travail et négociation

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes, pour le représenter au sein du Comité de formation, relation de travail et négociation en remplacement de M. Gilles Pineault;

QUE cette résolution modifie la résolution n° 2012-01-014.

RÉSOLUTION 2012-02-040

Véloroute Les Cols du Fjord

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. Claude Brassard, directeur de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine à la municipalité de Tadoussac, pour le représenter au sein du conseil d'administration de la Corporation Véloroute Les Cols du Fjord en remplacement de M^{me} Marie-Josée Guérin;

QUE cette résolution modifie la résolution n° 2012-01-014.

RÉSOLUTION 2012-02-041

Association forestière Côte-Nord

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes, à titre de membre représentant la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein de l'Association forestière Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2012-02-042

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
5779	Financière Banque Nationale - intérêt sur capital emprunt 371000	50 600,45 \$
5780	Constructions SRV inc. - collecte des matières recyclables 12e vers.	71 950,70 \$
5781	Réclamation 3646 et compte de dépenses 5946	403,29 \$
5782	Réclamation 3145	248,53 \$
5783	Réclamation 3646	108,32 \$
5784	Réclamation 3650	229,45 \$
5785	Réclamation 3509	1 031,31 \$
5786	Réclamation 5968 et compte de dépenses 5968	284,57 \$
5787	Réclamation 3651	259,27 \$
5788	Réclamation 3652	271,85 \$
5789	Réclamation 3647	290,93 \$
5790	Compte de dépenses 5971	137,80 \$
5791	Ville Forestville - entente intermun. incendie TNO 2012 et interv inc. B1	13 569,15 \$
5792	Pacte rural 2007-2014 - dossier 2009-153 - 1er versement	1 500,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
5793	Pacte rural 2007-2014 - dossier 2011-050 - 1er versement	40 000,00 \$
5794	Programme PAD - dossier P-0909263 - paiement des travaux	16 000,00 \$
5795	Dépanneur multi-services - service de traiteur 2012-01-17	179,00 \$
5796	Cain Lamarre Casgrain et Wells - recouvrement taxes	28,74 \$
5797	FQM - messagerie décembre 2011	9,78 \$
5798	OIFQ - offre d'emploi	683,55 \$
5799	Orizon Mobile - soutien technique système téléphonique	40,24 \$
5800	Station service Morin - essence et équipement	79,20 \$
5801	Transport des matières recyclables	7 064,75 \$
5802	RGMRM - enfouissement et redevances décembre 2011	872,71 \$
5803	FIER Côte-Nord - 2e et dernier appel de fonds au 31 décembre 2011	15 000,00 \$
5804	Municipalité de Tadoussac - remboursement 2008 FIER Côte-Nord	1 359,00 \$
5805	Municipalité de Sacré-Coeur - remboursement 2008 FIER Côte-Nord	1 505,00 \$
5806	Municipalité des Bergeronnes - remboursement 2008 FIER Côte-Nord	692,00 \$
5807	Municipalité de Portneuf-sur-Mer - remboursement 2008 FIER Côte-Nord	461,00 \$
5808	Alimentation Tremblay Laurencelle - fournitures : eau, lait, etc.	134,64 \$
5809	Compte de dépenses 5973	116,60 \$
5810	Compte de dépenses 5972	32,00 \$
5811	Compte de dépenses 5849	180,69 \$
5812	Entretien ménager - 2e versement	3 322,78 \$
5813	RREMO janvier 2012	6 060,56 \$
5814	Réer Fondation janvier 2012	1 097,22 \$
5815	Cotisations syndicales janvier 2012	480,11 \$
5816	DAS provinciales janvier 2012	13 990,78 \$
5817	DAS fédérales janvier 2012	5 787,90 \$
5818	Électricité	3 048,32 \$
5819	Papeterie Escoumins - fournitures	57,87 \$
5820	Alia Conseil - diagnostic organisationnel - 1er versement	5 913,46 \$
5821	Pacte rural 2007-2014 - dossier 2011-008 - dernier versement	4 964,00 \$
5822	Compte de dépenses 5974	45,58 \$
5823	Compte de dépenses 5850	183,34 \$
5824	Équipements GMM - photocopieur	398,41 \$
5825	Ébénisterie André Brisson - matériel	50,58 \$
5826	Voltige - calendrier des collectes 2012	2 223,63 \$
5827	Altus Dorion - remboursement cautionnement contrat 2011	3 000,00 \$
5828	Transport cloches à textile et exploitation centre de transbo.PSM 1 ^{er} vers.	8 922,38 \$
5829	Nadeau Bhérer Labrie - honoraires professionnels 2011	5 476,84 \$
5830	Carrefour environnement Saguenay - collectes TIC	378,41 \$
5831	Produits sanitaires Lépine - fournitures	117,85 \$
5832	Corporate Express - fournitures et matériel	1 155,95 \$
5833	Compte de dépenses 5978	164,00 \$
5834	Compte de dépenses 5976	179,14 \$
5835	Compte de dépenses 5851	189,17 \$
5836	AARQ - adhésion 2012	436,90 \$
5837	Alimentation Tremblay Laurencelle - fournitures : eau, lait, etc.	118,00 \$
5838	Aurel Harvey et Fils - transport matériaux secs LES	4 505,59 \$
5839	Service téléphonique	586,11 \$
5840	CLD - Internet 2011	413,88 \$
5841	Dilicontracto - travaux correction LES	24 995,15 \$
5842	Éditions Juridiques FD - publication	93,45 \$
5843	Entreprises Carl Brassard - matériel et services professionnels	271,49 \$
5844	FQM - abonnement recueil	204,75 \$
5845	Formules municipales - papeterie	246,60 \$
5846	Compte de dépenses 5935	122,56 \$
5847	Groupe EFC - papeterie	111,07 \$
5848	Mots et Marées - MIM HCN janvier 2012	1 034,78 \$
5849	Nadeau Bhérer Labrie - honoraires professionnels	1 905,96 \$
5850	Néopost Canada - location timbreuse	418,55 \$
5851	PG Solutions - installation licence	172,46 \$
5852	RGMRM - enfouissement et redevances janvier 2012	46 623,33 \$
5853	Station service Morin - essence	111,00 \$
5854	Compte de dépenses 5852	558,01 \$
5855	Compte de dépenses 5969	44,00 \$
5856	Assurance collective février 2012	3 613,74 \$
➔	Paies et réer du 18 janvier au 15 février 2012	45 293,12 \$
TOTAL :		424 413,30 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21^e jour de février 2012.

William Lebel,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-02-043

Comité de vérification des déboursés

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes représentant les municipalités de Longue-Rive et Les Escoumins soient désignées à titre de membres formant le Comité de vérification des déboursés pour les trois prochaines séances en remplacement des représentants des municipalités de Forestville et Portneuf-sur-Mer dont le mandat prend fin avec la présente séance;

QUE tout autre membre du Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord présent à la séance agisse à titre de substitut en cas d'absence de l'un ou de l'autre des deux membres.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21^e jour de février 2012.

William Lebel,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-02-044

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 13 h 57.

PAR LES PRÉSENTES, JE, PIERRE LAURENCELLE, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Pierre Laurencelle,
préfet

William Lebel,
directeur général et secrétaire-
trésorier

Vraie copie donnée aux Escoumins
ce 15^e jour de mars 2012

William Lebel, directeur général
et secrétaire-trésorier